



Circulaire N° 1: Circulaire de rentrée Année scolaire 2022 2023

☎ : 02 51 22 88 01

✉ e-mail : ecst-joseph@wanadoo.fr

Madame, Monsieur,

Une nouvelle année scolaire débute, l'équipe enseignante est heureuse d'accueillir vos enfants. Vous remerciant de la confiance que vous nous accordez, nous souhaitons une excellente année scolaire à votre enfant et vous prions de croire en notre entier dévouement.

Pour l'équipe enseignante, le chef d'établissement : **Gaëtan CHARRIER**

STRUCTURE PEDAGOGIQUE ET EFFECTIFS

Suite au mouvement du personnel des changements dans la structure pédagogique pour la rentrée scolaire 2022-2023.

CM1CM2 :	CHARRIER Gaëtan	+ 1/3 T PAJOT Chrystel
CE1 CE2 :	BERNARD Bertrand	
CP-CE1 :	DORN Magalie	
MS-GS :	MORNET Marine	
MS :	NOURY Marie-Laure	+ 1/4 T BRETON Christelle
PS :	OGER Laurence	

Enseignant R. A. : COUTON Isabelle

ASEM : JARRY Alice, MOIZEAU Marie et BARIL Fanny.

AESH : FILLOUX Dominique, BRITON Christiane et GILBERT Perrine.

ASSURANCE SCOLAIRE

Pour être couvert, un enfant doit être assuré pour deux types de risques

- Les dommages causés à autrui, dont l'enfant serait l'auteur, couverts par la RESPONSABILITE CIVILE du chef de famille.
- Les dommages subis par l'enfant en cas d'accident couverts par une assurance INDIVIDUELLE ACCIDENT.

L'INDIVIDUELLE ACCIDENT est obligatoire pour toute sortie hors de l'école.

Vous devez fournir une attestation couvrant les deux risques : R.C. + IND.ACC, sans INDIVIDUELLE ACCIDENT votre enfant ne participera pas aux sorties.

Dans tous les cas, une réponse nous est obligatoire sous quinzaine.

PAPIERS A RAPPORTER LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE A L'ECOLE

La fiche de renseignements est à compléter et modifier et à rapporter le plus rapidement possible, veuillez également nous transmettre l'attestation d'assurance.

HABITUDES SCOLAIRES

Éviter d'emmener des jeux ou des objets personnels à l'école, éviter également les bijoux de valeur.

Il est bien sûr interdit d'emporter des objets dangereux à l'école.

Les chewing-gums et bonbons sont interdits, de même que les échanges divers : vignette de Pokémon ou de footballeurs ...Il est par contre possible d'apporter corde à sauter, billes (Pas de gros boulets), jeux de cartes pour la récréation à partir du CP.

Les élèves doivent être polis, tant avec les enseignants et le personnel d'encadrement ainsi qu'avec leurs camarades.

Tout règlement sera transmis à l'école **sous enveloppe fermée avec le nom de l'enfant et l'objet du règlement.** (De préférence par chèque)

Goûter du matin : Compote ou laitage à boire si besoin.

Anniversaires : Les élèves à partir de la classe de MS GS peuvent prévoir un gâteau. Les enseignantes des classes de PS et MS vous donneront des indications après la rentrée des classes.

Vêtements: Des vêtements restent régulièrement à l'école, veuillez les marquer au nom de votre enfant.

En fin d'année les vêtements non récupérés seront donnés à une association.

REUNIONS DE CLASSE

Vous êtes invités à assister aux réunions de classe habituelles : ce sera l'occasion de rencontrer les enseignants, de découvrir leurs méthodes et les habitudes scolaires qu'ils souhaitent développer auprès de leurs élèves.

CM1 CM2: Vendredi 9 septembre à 19h

CE1 CE2: Vendredi 16 septembre à 19h

CP CE1 : CP Lundi 19 septembre 18h30 et CE1 mardi 20 septembre à 18h30

PS : Jeudi 22 septembre à 18h30

MS GS : Jeudi 29 septembre à 18h30

MS : Vendredi 30 septembre à 19h

INFORMATION CANTINE

Toute absence est à signaler à la cantine **avant 9h : 02 51 22 80 76**

Les absences signalées uniquement aux enseignants ne seront pas prises en compte par le restaurant scolaire.

Le chef d'Etablissement : G. Charrier.

CALENDRIER SCOLAIRE 2022 - 2023

Rentrée scolaire des enseignants

mercredi 31 août 2022

Rentrée scolaire des élèves

jeudi 1^{er} septembre 2022

Vacances de la Toussaint

Fin des cours : vendredi 21 octobre 2022

Reprise des cours : lundi 7 novembre 2022

Vacances de Noël

Fin des cours : vendredi 17 décembre 2022

Reprise des cours : mardi 3 janvier 2023

Samedi 21 janvier

Portes ouvertes

Vacances d'hiver

Fin des cours : vendredi 10 février 2023

Reprise des cours : lundi 27 février 2023

Samedi 18 mars

Carnaval

Vacances de printemps

Fin des cours : vendredi 14 avril 2023

Reprise des cours : mardi 2 mai 2023

Pont de l'ascension

Fin des cours : Mercredi 17 mai (Cours toute la journée)

Reprise des cours : lundi 22 mai 2023

Vacances d'été

Fin des cours : mardi 4 juillet 2023

Calendrier à conserver.

Le calendrier scolaire est modifié: 2 samedis matins et le mercredi 17 mai seront des jours de classe ce qui explique la fin des cours au mardi 4 juillet alors que le calendrier officiel fait terminer la classe le vendredi 7 juillet.